

COMITE DE JUMELAGE § D'ECHANGES INTERNATIONAUX DE LA VALLEE DE L'HIEN

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE BIOL le 2 mars 2018 salle des associations

Etaient présents :

François AUGIER,, Denise BARRAL, Eliane BONIN, Bernadette BROCHIER, Denise BERNARD, Josiane BERNARD , Alain BIDAUD, Monique BERTRAND, José CRUZADO, Michelle CALLOUD, Eugène CALLOUD, Bernadette CHAPOT, André DECHENAUX , Marcel DURAND, Sylviane DURAND, René DURAND, Michelle DURAND GARDIAN, Yves DURAND GARDIAN, Mireille DENISSE, Martine EKOUE, Gérard MATHAN,
Bernard EVRARD, Edel EVRARD, Marie Josée FRAILLON , Evelyne FURLI, Philippe GANDIT, Paula GONCALVES, Annie GUILLAUD, Michel GUILLAUD, Marie Claude LALLIOT, Yveline LEMAIRE, Marie Noëlle MEUNIER-RIVIERE, Alain PARIS, Elyane PARIS, Luc PATOUILLEARD, Irène PATOUILLEARD, André PERRIN, Françoise PERRIN , Jacqueline PERRIN, Raymond PERRIN, Marie Thérèse PERRIN, Cathy POULET, Rémy RABATEL , Isabelle SARTIER, Rémy SAVOYAT, Jean Luc SERPOLLET.

Etaient excusés et représentés pour 19 d'entre eux :

Elisabeth AUGIER, Gilles BARBARET, Liliane BARBARET, Louis BERNARD, Marie Anne BEAUDENON, Michèle BOURDILLON, Gilbert CHAPOT, René CLUIZEL, Odile CLUIZEL, Jean DAUJAS, Bruno DENISSE, Christelle FIRENZE , Jean Claude GANDIT, Michelle GANDIT, Daniel GAUDE, Antoine GONCALVES, Jeannine MELONI, Evelyne MARTINON, Alain MEUNIER-RIVIERE, Bernard MONTFOLLET, Marie Paule SAVOYAT, Véronique SEYCHELLES, Dominique TIRMAN , Daniel VITTE

Ouverture de la séance par André Perrin , Président

Ordre du jour :

- ✓ Présentation des statuts modifiés
- ✓ validation

Le Président interrompt l'assemblée générale ordinaire pour procéder à une modification des statuts au niveau de l'article 28 qui précédemment stipulait « un Comité de liaison composé d'au moins un représentant élu de chacune des 10 communes jumelées avec Izano est créé ». La proposition est de modifier de la sorte : « un Comité de liaison composé d'au moins un élu de chacune des communes concernées par le jumelage avec Izano et signataire de la convention communes / comité est créé »

La modification est votée à l'unanimité par l'assemblée .

Le Président propose alors un retour à l'assemblée générale ordinaire pour la poursuite des sujets présents à l'ordre du jour de cette dernière .